



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Agence régionale de santé de Bretagne  
Délégation départementale du Morbihan**

**Arrêté fixant la désignation des médecins agréés du Morbihan**

Le préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le Code des pensions civiles et militaires ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** la loi n° 200-879 du 11 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire ;

**Vu** le décret n° 86.83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents titulaires pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires modifiés par le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 et le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 ;

**Vu** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif en particulier à l'organisation des comités médicaux ;

**Vu** le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2010336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Pascal BOLOT, préfet du Morbihan ;

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;



**Vu** l'arrêté du 03 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2023, modifié, fixant la liste des médecins agréés pour le département du Morbihan ;

**Considérant** l'accord des médecins pour leur inscription sur la liste des médecins agréés ;

**Considérant** l'avis favorable du conseil départemental de l'ordre des médecins du Morbihan en date du 19 mars 2024 et des syndicats départementaux consultés le 02 février 2024,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Morbihan est fixée pour une durée de 3 ans à compter de la date du présent arrêté conformément au tableau annexé.

### **Article 2 :**

Tout arrêté antérieur relatif à la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés est abrogé.

### **Article 3 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification sous forme :

- soit d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé,
- soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de RENNES, 3 contour de la Motte – 35044 RENNES Cedex.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, la décision peut être contestée devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant sa notification.

### **Article 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan et notifié aux intéressés.

VANNES, le

29 MARS 2024

Le préfet,

Pour le préfet, par délégation,  
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND



Arrêté signé le 25 mars 2024

**Département du MORBIHAN**  
**Liste des médecins généralistes et spécialistes agréés**

L'examen médical par un médecin agréé : la réglementation impose à certaines personnes de se soumettre à un examen médical effectué par un **médecin agréé** :

- pour les candidats à la fonction publique (dont les futurs gérants d'un bureau de tabac),
- pour les candidats aux écoles, instituts formant du personnel médical et paramédical,
- pour les fonctionnaires lors de leur congé de maladie, de longue maladie, de longue durée ou de réintégration après de tels congés,

*Les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats à des emplois publics dont ils sont les médecins traitants, sont tenus de se récuser.*

**Validité : 25 MARS 2024 au 25 MARS 2027**

**Médecins généralistes**

Arrondissement de VANNES					
AUDOUY	Patrick	2, rue Albert 1 <sup>er</sup>	56000	VANNES	02 97 42 57 57
BERMOND	Yves	"Les 5 Iles" (avenue de la Marne) 10, rue de Thézac	56000	VANNES	02 97 63 32 38
DUBOT	Catherine	2, rue Alfred Nobel	56890	ST AVE	02 97 44 41 25
LE CAPITAINE	Jean-Yves	3, rue de la Résistance	56420	GUEHENNO	02 97 42 32 44
PARAIRE	Pascal	10, esplanade de la Gare	56380	GUER	02 97 22 02 25
LE MASSON	Michel	Rue Mathurin Maillard	56430	MAURON	02 97 22 60 60
ROUX	Isabelle	10, route de Pontivy	56890	MEUCON	02 97 44 60 00
LALOUX	Valérie	44 bis, rue de l'Eglise	56760	PENESTIN	02 99 90 30 87
CONAN	J.Michel	15, route de Nantes	56860	SENE	02 97 01 35 40
GIQUEL	Pierre	15, rue du Verger Le Poulfanc	56860	SENE	02 97 47 13 50
GIGUET	Allban	19 rue Guillaume Apollinaire	56190	MUZILLAC	02 97 48 61 48
CIOLKOVITCH	Sophie	7-9 résidence des aqueducs	56890	MEUCON	02 97 68 06 18
JOUBERT-MONROZIER	Matthieu	51 Bvd du Général Monsabert	56000	VANNES	02 97 62 10 13

**AGREMENTS SPECIFIQUES**

Médecin agréé exclusivement commission de réforme et centre départemental de gestion du Morbihan :

ALBERT Jean-Luc

Médecin agréée exclusivement comité médical et commission de réforme :

LECOMTE Claire

Médecin agréé exclusivement comité médical et commission de réforme :

DELORGE Yves

Arrondissement de LORIENT					
AMOUREUX	Hubert	15, rue Hector Berlioz	56100	LORIENT	02 97 37 66 02
AMOUREUX	Catherine	15, rue Hector Berlioz	56100	LORIENT	02 97 37 66 02
BOUFFLERS	Rémy	55, rue de Merville	56100	LORIENT	02 97 87 80 59
CAVIN	Chantal	11, place de la Liberté	56100	LORIENT	02 97 88 12 40
SAMZUN	Jean-Louis	55, rue Claire Droneau	56100	LORIENT	02 97 21 95 96
BECHU	Gérard	53, place de la République	56400	AURAY	06 24 88 95 42

Délégation départementale du Morbihan  
 32 boulevard de la Résistance  
 CS 72283  
 56008 Vannes Cedex  
 Tél : 02 97 62 77 25  
 Mél : ars-dd56-professions-de-sante@ars.sante.fr

DERCOURT	Frédéric	23 rue Abbé Philippe Le Gall	56400	AURAY	02 97 24 16 33
BOURHIS	Stéphane	23, avenue Philippe Le Gall	56400	AURAY	02 97 24 16 33
LE COZ	Jérôme	1, rue Job Le Bayon	56400	STE ANNE D'AURAY	02 97 57 57 18
JAUBERT	Daniel	14, rue de la Mairie	56700	KERVIGNAC	02 97 65 70 22
LAZ	François	22, rue Emile Zola	56600	LANESTER	02 97 80 21 76
TACHON	Jean-François	22 rue Emile Zola	56600	LANESTER	02 97 76 21 43
CRISTINI	Sylvain	1 place du Général de Gaulle	56530	QUEVEN	02 97 05 00 24
SUPLY	Benoit	Hopital du Scorff GHBS 5 avenue de Choiseul	56100	lorient	02 97 06 74 50
JOHNER	Delphine	15 rue H Berlioz	56100	LORIENT	02 97 37 66 02
CONGUISTI	Yvan	1 impase du Prad Mollo	56670	RIANTEC	02 97 33 53 26
GUILLAUME	Philippe	place Notre Dame des Fleurs	56440	LANGUIDIC	02 97 65 85 14

Arrondissement de PONTIVY					
CHATEAUNEUF-RAMOS	Christophe	Rue du Chanoine Martin	56500	REGUINY	02 97 38 66 39
THUAL	Nicolas	Ty Lann La lande de Mohais	56580	BREHAN	02 97 38 83 33
SERVEL	Jocelyne	29, quai Presbourg	56300	PONTIVY	02 97 25 05 95
GERARD	Gilles	3, rue du Four	56110	GOURIN	02 97 23 40 20
RIO	Kelilig	8 rue du chanoine Martin	56500	REGUINY	02 97 38 66 39
MEDECINE GENERALE COMPETENCE EN BIOLOGIE ET MEDECINE DU SPORT					
PAISTEL	Henri	52, avenue de la Libération	56920	NOYAL-PONTIVY	02 97 38 39 25
AGREMENTS SPECIFIQUES					
Médecin agréé <u>exclusivement</u> commission de réforme :					
SAUVET	Gabriel				

## Médecins spécialistes

### ANESTHESISTE-REANIMATEUR /TRAITEMENT DE LA DOULEUR

ALLANO	Gilles	28 bis rue Ratier	56100	LORIENT	
--------	--------	-------------------	-------	---------	--

### CANCEROLOGUE

LAMY	Régine	GHBS Site du Scorff 5, avenue de Choiseul	56100	LORIENT	02 97 06 96 95
------	--------	--	-------	---------	----------------

### GASTRO ENTEROLOGUE

GESLIN	Guillaume	20, rue Dr Audic Le Tenenio	56000	VANNES	02 97 63 31 29
--------	-----------	--------------------------------	-------	--------	----------------

### CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE

GRUBER	Philippe	3, rue Joseph Audic Bât Médipôle, 2ème étage	56000	VANNES	02 97 62 56 13
HAMON	Jean-Marc	3, rue Joseph Audic Bât Médipôle, 2ème étage	56000	VANNES	02 97 62 56 13
LE MEVEL	Philippe	Centre hospitalier 7, rue Roi Arthur	56800	PLOERMEL	02 97 73 26 26

### GYNECOLOGUE MEDICAL

TIBERGHIEEN SEGARD	Pauline	51 bvd du Général Monsabert	56000	VANNES	06 28 21 67 54
--------------------	---------	-----------------------------	-------	--------	----------------

### PSYCHIATRE

BOUDET-AUVRAY	Elisabeth	EPSM ST AVE 22, rue de l'Hopital - BP 10	56896	SAINT-AVE	02 97 54 48 51
BOLDI	Ioan	EPSM CHARCOT	56850	CAUDAN	02 97 02 39 39
MALOUINES	Denis	67 avenue du Général de Gaulle	56400	AURAY	06 03 69 34 34
OLLIVIER	William	EPSM CHARCOT	56850	CAUDAN	02 97 02 39 39

### REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE

Délégation départementale du Morbihan  
32 boulevard de la Résistance  
CS 72283  
56008 Vannes Cedex  
Tél : 02 97 62 77 25  
Mél : ars-dd56-professions-de-sante@ars.sante.fr

RAMANANTSITONTA	Jaona	Service MPR SITE LE PRATEL CHBA BP 70555	56017	VANNES Cedex	02 97 29 23 30
-----------------	-------	--	-------	--------------	----------------

**RHUMATHOLOGUE**

BERRAH	Rodouane	Cabinet médical de Brocéliande	56430	MAURON	02 97 22 60 60
--------	----------	--------------------------------	-------	--------	----------------

